

CHAPITRE 1

CONTENU ET OBJECTIFS DU DOCUMENT « ÉLÉMENTS DE MÉMOIRE DE LA TEMPÊTE XYNTHIA »



1. POURQUOI LA MISE EN PLACE D'UN DOCUMENT « ÉLÉMENTS DE MÉMOIRE »

L'évènement météorologique Xynthia a frappé les côtes de la Charente-Maritime dans la nuit du 27 au 28 février 2010. D'une violence exceptionnelle, la tempête Xynthia a fortement endommagé les départements de Vendée et de Charente-Maritime, provoquant de nombreuses victimes humaines et générant de très importants dégâts.

En France, vingt quatre départements ont subi les effets de la tempête et en Europe, l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne ont également été touchés, dans une moindre mesure. Au total, le passage de la tempête Xynthia en Europe a causé la mort de 65 personnes, principalement en France, et a occasionné de nombreux dégâts matériels.

Le littoral de la Charente-Maritime a notamment été fortement touché, sur un territoire d'environ 90 communes : douze personnes ont perdu la vie dans la nuit du 27 au 28 février en Charente-Maritime (essentiellement par noyade), des centaines de familles ont dû être relogées et sur un linéaire de l'ordre de 400 km de côte et de 225 km de défenses contre la mer, environ la moitié de ces ouvrages a subi des dommages. De plus, 5 000 à 6 000 bâtiments ont été submergés.

Bien que l'ampleur de cet évènement fût telle qu'il reste encore très présent dans les esprits, il a paru nécessaire pour l'État de conserver la mémoire de cet évènement et de ses conséquences pour les générations actuelles et futures dans un document de synthèse regroupant le maximum d'informations. Il permettra plus tard de poser un regard rétrospectif sur l'évènement, d'analyser à nouveau les faits, leurs conséquences, de comprendre les mesures qui ont été prises et de ne pas oublier cette catastrophe.

Il est donc apparu opportun de réaliser le présent document dont les objectifs sont les suivants :

- décrire le phénomène "hydrométéorologique" survenu,
- recenser des données détaillées sur l'évènement,
- établir un état des lieux précis des zones submergées sur des cartes au 1/25 000^e (ou plus précises selon les enjeux touchés),
- servir de document de mémoire à la population, aux élus concernés, et à tous les acteurs gestionnaires du territoire.

2. CONTENU DU DOCUMENT

Le présent document, établi à la suite d'un recensement détaillé de l'ensemble des informations disponibles, contient cinq grandes parties :

A. UNE DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE HYDROMÉTÉOROLOGIQUE SURVENU

Cette partie expliquera l'origine du phénomène survenu lors de l'évènement Xynthia, ainsi que son caractère exceptionnel dû à la conjonction de la tempête avec la marée haute. Un rappel des différentes catastrophes ayant déjà touché le littoral Charentais sera aussi réalisé.

B. UNE DÉFINITION DES RISQUES

Les principaux risques occasionnés par la tempête Xynthia correspondent à des risques de submersion marine et d'érosion du littoral de la Charente-Maritime. Un bref rappel quant à la définition de ces risques sera réalisé dans cette partie.

C. UN DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE

Le rendu cartographique proposé au sein de ce document présentera le bilan de la tempête Xynthia, en termes de zones submergées et de dégâts sur les protections. Des informations seront aussi apportées quant aux victimes recensées sur le département, aux repères des plus hautes eaux, et aux vitesses d'écoulement rencontrées lors du remplissage des zones submergées.

L'ensemble des zones touchées sur le département de la Charente-Maritime est décrit par des planches à l'échelle du 1/25 000^e et pour certains secteurs localisés par des planches à l'échelle du 1/10 000^e.

D. UN FOND DOCUMENTAIRE RECENSÉ DANS LA PRESSE

Les informations apportées par la presse permettent, par un suivi des évènements, de partager la mémoire de l'évènement et traduisent le ressenti de la population suite à l'évènement de la tempête Xynthia. Ce recueil documentaire recense, de manière non exhaustive, les unes des revues de presse nationale et régionale du lundi 1^{er} et mardi 2 mars 2010, ainsi que de nombreux articles, essentiellement régionaux, permettant d'apprécier l'ampleur des dégâts en Charente-Maritime.

E. UN RECUEIL PHOTOGRAPHIQUE

Au sein de cette étude, de nombreuses photographies ont été récoltées : photographies aériennes, photographies des dégâts engendrés par la submersion, photographies prises pendant ou après l'évènement... Ce recueil permet de visualiser plus concrètement l'ampleur des zones touchées et l'importance des dégradations.

3. LES LIMITES DU PRÉSENT DOCUMENT

L'objectif de ce présent document de mémoire est de recueillir dans un unique document l'ensemble des informations collectées (zones submergées, dégradation des protections, niveaux atteints, origine de la submersion...).

Il faut cependant noter que les informations y restent générales et leur précision limitée :

- le recueil d'informations et les rencontres avec les riverains ont débuté au mois de mai 2010, soit deux mois après l'évènement ; de nombreuses informations quant aux niveaux atteints sont alors effacées et certaines informations obtenues peuvent être erronées,
- l'emprise des zones inondées regroupe celles issues d'une submersion directe lors de l'évènement et celles issues des inondations indirectes (exutoires fermés générant une évacuation difficile du réseau d'eau pluviale dans les zones basses),
- la précision des informations recueillies et cartographiées est celle du 1/25 000^e (voire du 1/10 000^e dans les secteurs urbains denses).

4. LES CONTACTS AVEC LES COMMUNES

La mission initiale du bureau d'étude portait sur 80 communes identifiées dans le CCTP. Au démarrage de la prestation, 5 communes ont été rajoutées, par le Maître d'Ouvrage, à la liste des investigations étendant alors la mission à 85 communes.

La figure ci-contre localise l'ensemble des communes pour lesquelles des investigations de terrain ont été réalisées et des cartographies produites.

Pour ces 85 communes, un questionnaire individuel a été envoyé à chacune et des rencontres ont été organisées avec les élus. Sur ces 85 communes, 70 d'entre-elles ont été rencontrées au final.

Quinze communes n'ont donc pas été directement rencontrées lors d'un entretien pour les différentes raisons suivantes :

- refus de la commune de rencontrer le bureau d'étude (1 commune : Saint Georges d'Oléron),
- difficulté de caler un rendez-vous ; la commune a cependant retourné le questionnaire dûment complété au bureau d'étude (1 commune : Saint Nazaire sur Charente),
- 8 retours par courrier de questionnaires sur des communes où les zones submergées si elles existent sont faibles et sont situées sur des secteurs sans enjeux (8 communes : La Vallée, Saint Sornin, Trizay, Bois-Plage en Ré, Nuaille d'Aunis, La Jarne, Breuil Magné et Saint Georges des Agoûts),
- impossibilité d'obtenir un rendez-vous, sur des communes où les zones submergées si elles existent sont faibles et sont situées sur des secteurs sans enjeux, et non-retour des questionnaires (5 communes : Breuillet, Epargnes, Longèves, Semussac, Saint Vivien).

A noter que les enquêtes de terrain (recherche d'information, visualisation du terrain...) ont été réalisées sur l'ensemble des 85 communes.

Au final, ce sont donc 85 communes qui ont fait l'objet de l'envoi d'un questionnaire et 79 communes qui y ont répondu et 6 communes qui n'ont pu être contactées.

Par ailleurs, lors des enquêtes de terrain, le bureau d'étude a étendu ses recherches sur des communes (6 communes) non concernées par la prestation identifiée au démarrage. Il s'agit des communes de la Brée les Bains, de Royan, de Saint Georges de Didonne, des Mathes, de Saint-Palais-sur-Mer et de Vaux sur Mer. Ces 6 communes ont fait l'objet d'investigations de terrain, avec identification, dans certains cas, de fiches de lisses. Ces communes n'ont pas été rencontrées directement et n'ont pas fait l'objet de l'envoi de questionnaire.

En conclusion, des investigations ont été menées sur 91 communes au total.

A noter que la présence de fiche de lisse est dépendante des investigations de terrain réalisées et des repères identifiés. Certaines communes, peu touchées et sans enjeux inondés, ne font par conséquent pas l'objet de fiches de lisse portées en annexe.

